



*Société de législation comparée*  
*Section Arbitrage ADR*

## **APPROCHE COMPARATISTE DE LA NOUVELLE JURISPRUDENCE FRANÇAISE RELATIVE AU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES SENTENCES ARBITRALES À L'ORDRE PUBLIC INTERNATIONAL**

Conférence en présence et en ligne

**Jeudi 6 juillet 2023**

De 17h00 à 20h00

Société de législation comparée, Amphithéâtre (1<sup>er</sup> étage)  
28 rue Saint-Guillaume  
75007 Paris

La conférence est gratuite et accessible à tous, avec inscription préalable obligatoire auprès de Madame Emmanuelle Bouvier avant le 4 juillet : [emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)  
Un lien de connexion sera transmis après inscription.

Si vous souhaitez adhérer à la Société de législation comparée, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site internet : [legiscompare.com](http://legiscompare.com)

De récentes décisions françaises de jurisprudence, notamment celles rendues dans les affaires *Belokon* et *Sorelec*, dessinent une nouvelle approche quant au contrôle de la conformité des sentences à l'ordre public international.

L'objet de la conférence sera de définir en quoi l'approche est nouvelle et d'apprécier son bienfondé tout en étudiant et en comparant dans quelles directions elle nous mène par rapport aux solutions choisies par d'autres systèmes juridiques.

Nous vous attendons nombreux avec vos questions et vos apports comparatistes qui aideront à mieux comprendre les enjeux et les perspectives de la matière et qui nourriront un débat qui s'annonce vaste et passionnant.

**17h00** : Accueil et/ou Connexion

### **17h10 : Propos introductifs**

**Béatrice Castellane**, Arbitre international, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris, Présidente de la section *Arbitrage ADR* de la Société de législation comparée (SLC)

### **17h25 : Approche comparatiste des questions liées à la nouvelle jurisprudence française en matière de contrôle de la conformité des sentences arbitrales à l'ordre public international**

1. Le contenu de l'ordre public international
2. L'intensité du contrôle
3. La méthodologie probatoire
4. Incidence de l'attitude des parties dans la procédure arbitrale.

### **Avec les intervenants suivants :**

**Sylvain Bollée**, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

**Olivier Caprasse**, Caprasse arbitration, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à l'Université de Liège et à l'Université libre de Bruxelles

**Lilian Larribère**, Maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

**19h00** : Débat avec la salle

**19h45** : Clôture des travaux